

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaient présents : Mmes DARRIET – MEYER – RISPAIL - JAUBERTIE
MM. DELAGE - NORMANT – MAGOT – GARRIGUES - CHALOUPIN
RASSIS – THOMAS - DUFFILLOL

Absents excusés : M. CLAUDEL ayant donné procuration à Mme RISPAIL
M. BORDESSOULLES ayant donné procuration à M. NORMANT

Monsieur Rémy MAGOT est élu secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DU 24 FÉVRIER 2022

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion en date du 24 février 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

SALLE POLYVALENTE : CONVENTION DE LOCATION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la rédaction d'une convention encadrant la location de la salle Polyvalente. Les élus ont reçu cette convention en amont du conseil et ont pu apporter les remarques et compléments éventuels. Un document « type » permettant de réaliser un inventaire du matériel mis à disposition pendant la location sera systématiquement joint à la convention et partagé avec le locataire. L'agent en charge des états des lieux aura un mode opératoire pour leur réalisation.

Par ailleurs, des affichettes indiquant le mode d'utilisation des matériels seront apposées.

Le Règlement intérieur de la salle des fêtes a également été mis à jour. Les personnes louant devront dorénavant présenter une attestation d'assurance Responsabilité Civile.

Une lumière sera installée au niveau de la sono, les plaques de plafond tachées seront remplacées et le bas de scène sera rénové. Ces travaux seront réalisés par notre agent communal.

MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal une motion de soutien au peuple ukrainien.

« La Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine le 24 février dernier. Depuis ce jour, les populations civiles sont les premières victimes des combats. Notre commune condamne cette attaque au mépris du Droit International et de la Charte de Nations Unies. La commune de BIEUJAC exprime son soutien et sa solidarité au peuple Ukrainien en exode et au combat. Fidèles à notre culture de la Paix, nous condamnons cette escalade de violence qui menace la démocratie dans toute l'Europe. Pour exprimer notre solidarité, la Ville de BIEUJAC a effectué un don pour l'achat de médicament et matériel pharmaceutique et les Elus ont organisé une collecte de produits de première nécessité. La commune de Bieujac ne peut rester indifférente à cette situation et s'associe aux nombreuses condamnations internationales ».

Cette motion, jointe au présent compte-rendu, est votée à l'unanimité.

Par ailleurs, la Commission des Affaires Sociales a proposé à la Commune, par élan de solidarité, la réalisation d'un achat de produits pharmaceutiques auprès de la pharmacie de Castets et Castillon à hauteur de 100 € pour un acheminement de ces produits de première nécessité vers la zone de conflit par « Ukraine Amitié ».

Les citoyens intéressés pour accueillir des réfugiés ukrainiens doivent remplir une demande d'accueil auprès de la préfecture. Les informations sont accessibles sur le lien suivant :

www.gironde.gouv.fr/Actualites/Communiqués-et-dossiers-de-presse/Accueil-de-ressortissants-ukrainiens-en-Gironde

POSITIONNEMENT SUR LA LGV

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la réalisation de la LGV (Ligne à Grande Vitesse) sera sans nul doute accompagnée d'une dégradation écologique de notre territoire sans précédent. Le tracé touche 2250 hectares de forêt de hêtres du Ciron protégée et anéantira également beaucoup de zones humides avec un impact sur la faune et la flore important. Par ailleurs, l'avis émis par l'enquête publique il y a 5 ans était défavorable au projet et le gouvernement passe outre cette enquête.

A noter également que le financement de cette LGV sera en partie réalisée par un prélèvement sur la dotation de l'état aux communes dès lors que ces communes sont, par rapport au tracé, à moins d'une heure d'une gare de passage de la LGV. Notre commune sera donc impactée financièrement.

Par solidarité, le Conseil Municipal se prononce défavorablement à l'unanimité contre ce projet inique.

COTISATION ANNUELLE SPA

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune verse une cotisation annuelle à la SPA de 188 €. Cette participation nous autorise à amener les animaux de compagnie perdus ou abandonnés recueillis sur notre territoire au chenil de Mérignac. Cependant nous avons été informé que ces animaux sont euthanasiés dans les 6 jours suivant leur arrivée au chenil s'ils ne sont pas réclamés. Cette situation ne convient pas aux élus qui préfèrent projeter la réalisation d'un petit chenil communal, pendant sa mandature, pour recueillir provisoirement les animaux en attente de retrouver un foyer d'accueil. Les élus préfèrent se diriger, pour le moment, vers une association qui n'euthanasie pas les animaux. Il est à signaler que la situation de recueil d'animaux abandonnés est rare.

MISE EN CONFORMITÉ DES BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont souhaité clarifier la responsabilité de la Commune dans le cadre de la mise en conformité des bâtiments publics. Après enquête et recherche auprès des instances administratives compétentes il en ressort plusieurs points :

Concernant l'église il n'y a pas de commission de sécurité obligatoire. Une pente d'accessibilité sera réalisée au niveau de l'entrée du bâtiment pour faciliter l'entrée des personnes à mobilité réduite.

Pour « la Maison » de Bieujac qui est un Établissement Recevant du Public (ERP) c'est l'exploitant c'est-à-dire dans ce cas précis l'association « Encore des tiroirs cachés » qui est en charge de la mise en conformité. La commune, propriétaire du lieu, n'est pas légalement responsable de cette mise en conformité. Elle informera l'association de son obligation sur ce point.

Concernant la mise aux normes du sanitaire PMR de « la Maison » le dossier est en cours et nous bénéficierons pour ces travaux d'une subvention à hauteur de 80% du projet. L'octroi de ces subventions est conditionné à la réalisation des travaux en 2023.

Rappelons également qu'un projet d'adaptation des toilettes de la Mairie est envisagé dans des délais qui restent à préciser.

COMPTE RENDU DES REUNIONS

S.I.A.E.P. A. : Monsieur le Maire rend compte de la réunion du Syndicat des eaux : le chantier de réhabilitation de la station d'épuration arrive à terme. Dans les exigences réglementaires futures de l'urbanisme, toutes les nouvelles habitations devront être raccordables au réseau d'assainissement public. Ces travaux permettront de mieux faire face à cette obligation.

S.I.R.P. : Monsieur Rémy MAGOT restitue au Conseil Municipal une synthèse de la réunion de la commission Finances du SIRP à laquelle il a assisté. Cette réunion avait pour objet la préparation du budget du SIRP qui sera voté en Conseil Syndical le 22 Mars. Le budget 2022 du SIRP est proche de celui de 2021 et ne présente pas de difficulté majeure. La participation des communes reste dans les mêmes proportions qu'en 2021 avec une légère baisse pour notre commune puisque nous contribuerons à hauteur de 138 802 € au lieu de 141 204 € pour 2021.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Finances : Monsieur Rémy MAGOT relate au Conseil Municipal le travail de la commission finances qui s'est réunie à plusieurs reprises pour la préparation du budget communal 2022 . Le vote du compte de gestion et du compte administratif qui devait se dérouler ce jour se fera le 14 avril prochain en même temps que le vote du budget car les éléments nous sont parvenus trop tard.

Le budget laisse apparaître un excédent de fonctionnement raisonnable. Il laisse également apparaître un excédent d'investissement important dû à la perception de l'emprunt lié au financement des travaux de l'entrepôt communal sur 2021 et un décalage de ces travaux sur 2022.

Les montants des dotations ne nous étant pas encore parvenus, nous affinerons le prévisionnel lors de deux autres rencontres de la commission programmées avant la présentation et le vote du 14 avril.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Rémy MAGOT rend compte d'une rencontre à laquelle était également associée Monsieur le Maire et Monsieur Guillaume NORMANT avec Monsieur VETIL, conseiller aux décideurs locaux pour le Service de Gestion Comptable (SGC) rattaché à la Communauté de Communes du Sud Gironde. Cette rencontre avait pour principal objectif d'être conseillé sur le fonctionnement du budget annexe à créer pour la gestion du projet du futur Lotissement le Hameau de Gatine. Il en ressort que ce budget annexe ne pourra être ouvert par délibération du conseil municipal, qu'après la validation du PLUI par les services de l'Etat . Le budget annexe sera abondé d'une somme ponctionnée sur le budget principal afin de faire face aux premières dépenses en attendant la mise en œuvre d'un prêt relais. Les premiers frais déjà engagés pour l'étude géomètre sont à porter au budget principal.

- Le Conseil Municipal revient sur le renforcement de l'organisation des commissions en instaurant des responsabilités de commission par binôme (Maire ou adjoint plus un membre du conseil) de façon à croiser les regards sur les dossiers et les projets des dites commissions.

Ainsi les commissions sont administrées de la façon suivante :

Urbanisme : MM NORMANT et DUFFILLOL

Voirie : MM NORMANT et BORDESSOULLES

Affaires Sociales : MM MAGOT et RASSIS

Finances : MM MAGOT et DELAGE

Fêtes et Cérémonies / Vie Associative : Mme MEYER et M. GARRIGUES

Environnement : MM CHALOUPIN et THOMAS

Personnel : M. BIRAC et Mme JAUBERTIE

- Monsieur Guillaume NORMANT apporte les précisions fournies, à la demande de la commission voirie, par le service du Département en charge du projet au niveau de l'aménagement du pont du Beuve de la route des Poupettes . Il est donc précisé que la glissière de sécurité prévue pour mettre ce tronçon en passage alterné ne se situera non plus sur l'alignement du garde-corps comme initialement prévu mais à l'extérieur (coté bordures) afin de garantir une largeur de passage de minimum 1,4 mètre. Des précisions ont également été données sur le positionnement des panneaux d'agglomération.

- Monsieur Guillaume NORMANT informe que, comme chaque année, il sera procédé par la Commune à une distribution gratuite de pièges à frelons les mercredi 23 mars après-midi et samedi 26 mars au matin en Mairie.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'acquisition foncière par un privé concernant le Moulin de Repassat. Les porteurs de projet ont été reçus par le Maire. Le projet des acquéreurs potentiels prévoyait la création de huit appartements, d' un restaurant, d' un secteur de pêche payant sur le Beuve et d'une habitation principale. Ce projet nécessitait un abattage d'arbres en zone « Natura 2000 » et une fermeture de l'accès communal de l'Impasse Repassat. Ce projet était de surcroît prévu en zone inondable et sur un espace à l'accessibilité complexe notamment pour les secours et service incendie. Les porteurs de projet ont été informés sine die du refus de la Mairie. La propriétaire du site, reçue également en Mairie, n'était visiblement pas informée des intentions de ses acheteurs potentiels et a également été informée du rejet.

- Par ailleurs, Madame Françoise MARROT a formulé auprès de la Mairie une demande de réalisation d'un pont sur le fossé de Lattelougue afin de permettre la liaison entre deux parcelles agricoles, en fermage, lui appartenant. La commune ne s'oppose pas à cet ouvrage mais lui imposera par courrier un cahier des charges de réalisation dans les règles de l'art avec notamment des buses de 1000 cm de diamètre pour un écoulement conforme du pluvial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.